

COMITÉ DE PARENTS – COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES TENUE LE 9 JANVIER 2018, AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE À RIMOUSKI.

Présences :

Julie Daoust-Villeneuve	Déléguée de l'école Boijoli
Marilyne Guay	Déléguée du comité EHDAA
Lise Beaulieu	Commissaire parent volet EHDAA
Amélie Lechasseur	Déléguée de l'école de l'Aquarelle
Jacky Malenfant	Déléguée de l'école de la Colombe
Julie Barbeau	Déléguée de l'école de la Rose-des-Vents
Cynthia Charette	Déléguée de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie
Maxime Therrien	Délégué de l'école de l'Estran
Sylvain Gagné	Délégué de l'école des Alizés
Roger D'Auteuil	Délégué de l'école de Sainte-Luce-des Bois-et-Marées-Lévesque
Annie Fournier	Déléguée de l'école des Cheminots
Marie-Ève Guimond	Déléguée de l'école des Merisiers
Dominic Lavoie	Délégué de l'école des Sources
Simon Bouchard	Délégué de l'école du Grand-Pavois
Amélie Pichette	Déléguée de l'école du Havre-Saint-Rosaire
Nathalie Rioux	Déléguée de l'école du Mistral
Karène Langlois	Déléguée de l'école du Portage
Marie-Noëlle Langlois	Substitut de l'école du Portage
Véronique Dupuis	Déléguée de l'école du Rocher-D'Auteuil
Éric Lepage	Délégué de l'école Élisabeth-Turgeon
Junior Louis	Délégué de l'école Norjoli
Alysson Bourgault	Substitut de l'école Norjoli
Julie Roy	Déléguée de l'école Paul Hubert
Pierre Pelletier	Substitut de l'école Paul Hubert
Caroline Lepage	Déléguée de l'école Langevin
Marie-Pascale Morin	Substitut de l'école Saint-Jean

Invités lors de la réunion préparatoire de 18h00 à 19h00 :

M. Louis Simard, vice-président de la LHPS
M. Mathieu Perron, coordonnateur de la LHPS
M. Allan Johnston et M. Vincent Chénard, enseignants en éducation physique et responsables de la LHPS à l'école du Mistral
M. Jean-Pierre St-Pierre, directeur de l'école du Mistral
M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire des Phares
M. Jean Papillon, directeur du Service des ressources éducatives

Absences :

Isabel Coulombe	Déléguée de l'école Saint-Jean
Christine Desjardins	Déléguée de l'école des Beaux-Séjours
Catherine Pelletier	Déléguée de l'école des Hauts-Plateaux

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET MOT DE BIENVENUE (19 H 08)

Le président, M. Sylvain Gagné, procède à l'ouverture de la réunion et déclare qu'il y a quorum. M. Gagné salue aussi la vingtaine de parents venus pour la période de questions.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.

CP-17-18-104R-01

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois appuyé par M^{me} Julie Daoust-Villeneuve d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion.

Adopté à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs parents ont des questions concernant la répartition des services éducatifs 2018-2019 et le projet d'expansion de la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS).

4. PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2017

4.1. Adoption du procès-verbal

CP-17-18-104R-02

Il est proposé par M^{me} Jacky Malenfant, appuyé de M^{me} Amélie Lechasseur, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

- M^{me} Annie Fournier était absente à la réunion du 12 décembre 2017.
- 6. : Isabelle est mal orthographié, il s'agit d'Isabel.
- 10.4 : la date précise est le 16 février

Adopté à l'unanimité.

4.2. Suivis

Aucun suivi.

5. RETOUR DE CONSULTATION

M^{me} Madeleine Dugas a transmis une lettre à M. Sylvain Gagné pour répondre aux retours de consultation du comité de parents dans le cadre de la consultation sur le *Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021* ainsi que sur les Actes d'établissement. M. Gagné en fait la présentation.

À la question sur le Plan triennal de répartition et destination des immeubles :

Les déléguées de Boijoli et de la Colombe se questionnent sur les prévisions d'élèves qui sont identiques pour leurs écoles. Dans les années dernières, il y avait une mention que la prévision était pour ces deux écoles, mais pas cette année.

- Est-ce que ces prévisions incluent les deux écoles?
- Est-ce que la prévision ne devrait-elle pas être pour l'école concernée seulement et non pour les deux?

La direction générale répond :

Il est indiqué en dessous du nombre d'élèves que c'est pour l'école Boijoli et La Colombe, autant dans la ligne de l'école Boijoli que dans celle de l'école de la Colombe.

La prévision ne peut pas être indiquée par école, car le Ministère ne peut pas nous fournir l'effectif seulement pour les petites écoles. Quelques écoles de notre commission scolaire sont dans cette situation.

À la question sur les actes d'établissement :

Pourquoi le Centre de jeunesse du Bas St-Laurent a été retiré des immeubles mis à la disposition du Paul-Hubert, mais qu'il se retrouve toujours à la page 15 du plan triennal pour les trois prochaines années?

La direction générale répond :

Le Centre jeunesse est toujours indiqué sur l'acte d'établissement de l'école Paul-Hubert. La partie qui a été retirée concernait l'école des Beaux-Séjours (712-021).

À la recommandation sur les actes d'établissement:

Aux pages 10, 13, 14, 19, 20, 26, 29 nous vous recommandons de corriger la coquille de la dernière ligne du texte au sujet de la conditionnalité de l'ouverture de groupe de préscolaire pour en préciser le sens : « ...lesdits services ne seront pas être offerts. »

La direction générale répond :

La coquille sera corrigée sur toutes les pages.

6. CONSULTATIONS

6.1. Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2018-2019

CP-17-18-104R-03

Il est proposé par M^{me} Julie Daoust-Villeneuve appuyé de M^{me} Nathalie Rioux, de faire les commentaires suivants à la direction du Service des ressources éducatives dans le cadre de la consultation sur les *Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2018-2019* :

- **Suggestion 1**
Dans le troisième critère d'admission et d'inscription à la maternelle 4 ans à demi-temps, ajouter « *garderie privée* » dans la liste de garderie.
- **Recommandation 1 :**
Pour faciliter l'identification et l'évaluation par les délégués des modifications proposées, nous recommandons que la Commission scolaire soumette, en plus d'un survol des modifications dans la lettre de consultation, les documents soumis contenant les modifications proposées mis en évidence en mode suivi de changement.

Adopté à l'unanimité.

6.2. Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire pour l'année scolaire 2018-2019

CP-17-18-104R-04

Il est proposé par M. Dominic Lavoie appuyée de M^{me} Maryline Guay de faire les commentaires suivants à la direction du Service des ressources éducatives dans le cadre de la consultation sur les *Règles de passage 2018-2019*.

- **Suggestion 1**

Changer :

Les parents et les élèves peuvent demander une révision de décision. L'ensemble des informations nécessaires se trouve sur le site Internet de la Commission scolaire.

Pour :

Les parents et les élèves peuvent demander une révision de décision tel qu'il est stipulé dans le plan d'intervention de leur enfant.

- **Suggestion 2**

Ajouter dans le texte suivant une référence au sujet de la LIP qui prévoit que l'on doit fournir mensuellement de l'information sur l'évolution du jeune.

La décision du passage primaire-secondaire relève de la direction de l'école primaire. Elle s'appuie sur les recommandations de l'équipe du plan d'intervention. Ainsi, puisque les parents et l'élève font partie de l'équipe du plan d'intervention, ces derniers sont impliqués dans le processus d'analyse.

- **Suggestion 3**

Changer :

La direction de l'école primaire informe les parents de l'enfant de la décision de passage du primaire au secondaire.

Pour :

La direction de l'école primaire confirme aux parents la décision de passage du primaire au secondaire à la suite des analyses et du travail de l'équipe du plan d'intervention, ou en cas de changement dans la décision, informe les parents le plus tôt possible.

- **Suggestion 4**

Changer :

La direction de l'école secondaire met en place des modalités afin que les enseignants prennent connaissance du plan d'intervention des élèves qui le concernent.

Pour :

La direction de l'école secondaire met en place, tel que le prévoit la Politique sur l'organisation des services EHDAA, des modalités afin que les enseignants prennent connaissance du plan d'intervention des élèves qui le concernent.

- **Suggestion 5**

Changer :

La direction de l'école de 2e cycle procède au classement de l'élève en fonction de l'analyse de son dossier et en informe les parents.

Pour :

La direction de l'école de 2e cycle procède au classement de l'élève en fonction de l'analyse de son dossier et confirme aux parents le classement prévu ou en cas de changement les informe le plus rapidement possible

Adopté à l'unanimité.

6.3. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2018-2019

Le comité de parents adopte la position suivante dans le dossier de l'expansion de la LHPS.

CP-17-18-104R-05

Considérant le court délai dans lequel les parents doivent faire les choix scolaires pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que le temps de glace disponible pour 2018-2019 sera limité pour Rimouski et Mont-Joli et que les plans sont d'utiliser du temps de glace dans des villages périphériques nécessitant des frais additionnels et du temps dans les transports scolaires accrus pour les élèves;

Considérant les commentaires et questionnements reçus des parents (en annexe);

Considérant l'absence d'étude d'impact et la possible baisse de l'offre sur les programmes de concentration sportive et artistique pour tous les élèves de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Simon Bouchard et appuyé de M. Éric Lepage que le comité de parents prenne la position suivante :

1. La Commission scolaire met de l'avant trop rapidement le projet de la LHPS et devrait reporter le projet à l'année scolaire 2019-2020;

2. Lorsque la Commission scolaire décidera d'aller de l'avant avec l'implantation de ce projet, elle devra porter une attention particulière aux points suivants :

- Qu'elle s'assure d'offrir une offre de service de proximité en offrant une logistique adéquate en minimisant autant que possible le temps de transport scolaire et les transferts;
- Qu'elle évite le déracinement répétitif d'une école à l'autre dans un parcours de sport scolaire et ainsi potentiellement minimiser l'accès à ce genre de programme de même que par ricochet la réussite scolaire;
- Qu'elle s'assure de susciter un sentiment d'appartenance à l'école dans son programme de hockey scolaire;
- Qu'elle fasse en sorte que l'option 2 soit disponible à Rimouski pour tous les niveaux scolaires à partir du 3^e cycle du primaire;
- Qu'elle consulte les parents, les intervenants du milieu et les conseils d'établissement des écoles concernées (qu'elles obtiennent ou perdent une option scolaire);

Adopté à l'unanimité.

Les délégués proposent les commentaires suivants dans le cadre de la consultation sur la *Répartition des services éducatifs entre les écoles 2018-2019*.

CP-17-18-104R-06

Il est proposé par M^{me} Lise Beaulieu et appuyé de M^{me} Julie Daoust-Villeneuve de faire les commentaires suivants à la direction des services éducatifs dans le cadre de la répartition des services éducatifs 2018-2019.

- **Questionnement 1** : Pourquoi les élèves HDAA n'ont pas accès aux cours optionnels?
- **Questionnement 2** : Selon la présentation du projet et la lettre envoyée aux parents, les trois écoles qui offriront le programme LHPS seront l'Aquarelle, le Mistral et le Paul-Hubert.

Pourquoi dans l'annexe 2 à la page 9 inclut-on le Langevin dans la liste des écoles dans la rangée de la LHPS?

7. PROJET DE NOUVELLE ÉCOLE

CP-17-18-104R-07

Considérant la très grande présence de jeunes familles dans le nouveau quartier de Rimouski connu sous le nom des Prés du Saint-Rosaire;

Considérant que le quartier des Prés du Saint-Rosaire a été inclus dans le quartier scolaire de la ville de Rimouski connu sous le nom de Sainte-Agnès;

Considérant que le quartier de Sainte-Agnès est aussi un quartier ayant une très grande présence de jeunes familles;

Considérant que l'école du Grand-Pavois, l'école de quartier desservant les quartiers des Prés du Saint-Rosaire, de Sainte-Agnès ainsi que de Saint-Yves ne dispose plus de local de rencontre pour le personnel, de classe d'anglais, de classe d'informatique, ni pour une aucune autre spécialité;

Considérant que la Commission scolaire des Phares a dû mettre à la disposition de l'école du Grand-Pavois deux locaux modulaires pour pallier au manque d'espace disponible pour accueillir son surplus d'élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Phares débourse 250 000 \$ par année pour des locaux modulaires plutôt que sur la réussite scolaire des élèves;

Considérant que les prévisions de clientèle pour l'école du Grand-Pavois sont de 592 en 2018-2019, de 626 en 2019-2020, de 676 en 2020-2021;

Considérant que l'école Élisabeth-Turgeon du quartier immédiatement adjacent de Saint-Pie-X a dû grandir par *en dedans* au cours des dernières années et qu'on prévoit que dans les prochaines années, des locaux de spécialités devront être sacrifiés pour accueillir un nombre grandissant d'élèves;

Considérant que les travaux d'analyse des données et d'estimation des besoins effectués par la Commission scolaire des Phares concluent que la capacité d'accueil de la plupart des écoles primaires de Rimouski est actuellement déjà atteinte dans certains cas ou presque atteinte dans d'autres cas et que plusieurs locaux de spécialités ont dû être éliminés pour en faire des classes régulières;

Considérant l'ouverture et le désir de la Commission scolaire des Phares de s'inscrire dans le mouvement lab-école pour cette nouvelle école sur son territoire;

Considérant que, selon les recommandations du Directeur de la santé publique, l'école du Grand Défi et ses huit classes situées dans le quartier scolaire de l'école du Grand-Pavois doit demeurer fermée tant que le terminal gazier de l'entreprise Suncor ne sera pas déménagé, ce que la compagnie ne semble pas encline à faire et qui au mieux peut prendre plusieurs années;

Considérant que, selon le rapport du Directeur de la santé publique, « *les données du MDDELCC ont révélé une contamination ponctuelle, à certains endroits, dans les sols du terrain* » de l'école du Grand Défi, « *et ce, à des concentrations dépassant la limite jugée acceptable pour ce type de terrain* »;

Considérant que Rimouski est, depuis le mois de janvier 2017, une ville d'accueil pour les personnes réfugiées;

Considérant que la Ville de Rimouski est prête à céder un terrain sur l'avenue Léonidas, à l'angle de la rue Anne-Hébert (lot 5 428 823) dans le quartier des Prés du Saint-Rosaire, terrain jugé adéquat par la Commission scolaire des Phares;

Considérant la position du comité de parents de la Commission scolaire des Phares à l'effet que les jeunes sont en droit de recevoir des services éducatifs à proximité de leur résidence pour favoriser le transport actif et les saines habitudes de vie ainsi que pour favoriser le développement des liens sociaux et le lien d'appartenance envers sa communauté;

Il est proposé par M. Simon Bouchard et appuyé de M. Éric Lepage que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorise et finance la Commission scolaire des Phares pour qu'elle puisse construire une école tel que le propose son projet déposé en septembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

8. TRÉSORERIE

8.1. Acceptation des dépenses

M. Simon Bouchard, trésorier du comité de parents, présente les opérations au compte depuis la dernière réunion.

Opérations courantes du comité de parents

Dépôts	8568 \$
Dépenses	522,27 \$
Solde au compte au 09/01/18:	20 077,79 \$

CP-17-18-104R-08

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette, appuyé de M. Dominic Lavoie, d'accepter les dépenses du comité de parents.

Adopté à l'unanimité.

9. INFORMATIONS

9.1. Présidence

M. Sylvain Gagné informe les délégués sur que les sujets suivants ont été discutés avec M. Gaston Rioux lors d'une rencontre le 18 décembre 2017 :

- Le projet de modification du PÉI qui sera reporté à l'an prochain;
- Le projet d'expansion de la LHPS qui va attirer des parents à la rencontre des commissaires du 18 décembre 2017;

- Les points qui devraient toucher la résolution en appui sur le Projet de nouvelle école;
- Une initiative qu'a bien reçu M. Rioux quant à l'élaboration et mise en place d'un plan de communication en appui au projet de la nouvelle école;
- La possibilité d'une rencontre conjointe du comité de parents et du conseil des commissaires pour discuter du plan vers la réussite.

M. Sylvain Gagné informe aussi les délégués, en écho à la demande de M^{me} Isabel Coulombe, il a demandé la présentation au sujet du PÉI faite lors de la rencontre du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean. Puisque le programme PÉI restera dans sa forme actuelle pour l'an prochain et que le projet d'une nouvelle version de programme sera à retravailler, la Commission scolaire ne diffusera pas ce document étant donné qu'il devient non valide.

9.2. Conseil des commissaires

M^{me} Lise Beaulieu résume les principaux sujets discutés lors du comité plénier et du conseil des commissaires du 18 décembre 2017.

- Programme PÉI – Un an pour l'analyse;
- Hockey scolaire – Processus en cours pour l'élargissement du programme;
- Discussion huis clos : Cas d'un enseignant (agissements inacceptables envers un élève handicapé);
- Démission de M^{me} Marie Lemieux, directrice adjointe au Service des ressources éducatives – Ouverture de poste;

9.3. Comité consultatif EHDAA

M^{me} Marilyne Guay informe les délégués que la prochaine réunion se tiendra le 31 janvier.

9.4. FCPQ

M^{me} Véronique Dupuis informe les délégués que le congrès de la FCPQ se tiendra les 1^{er} et 2 juin à Rivière-du-Loup.

9.5. Comité de transport

M^{me} Cynthia Charette mentionne qu'elle n'a toujours pas reçu de convocation.

9.6. Sous-comité de conférence

Remis à la prochaine réunion.

9.7. Correspondance

Remis à la prochaine réunion.

10. OPP ET CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le délégué de l'école du Grand-Pavois communique les recommandations sur le rapport de la Direction de la santé publique sur le Grand Défi et informe les délégués qu'aucun représentant de la Commission scolaire n'était présent lors de la conférence de presse du directeur de la Santé publique.

11. DIVERS

Aucun point.

12. ÉVALUATION DE LA RÉUNION

Les participants ont bien apprécié la rencontre.

13. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du comité de parents se tiendra le mardi 13 février 2018 à 19 h, à l'école du Mistral à Mont-Joli.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-17-18-104R-09

Il est proposé par M. Dominic Lavoie appuyé de M^{me} Amélie Pichette de procéder à la levée de l'assemblée à 22 h 13.

Adopté à l'unanimité.

Sylvain Gagné
Président
Comité de parents 2017-2018

Julie Daoust-Villeneuve
Secrétaire
Comité de parents 2017-2018